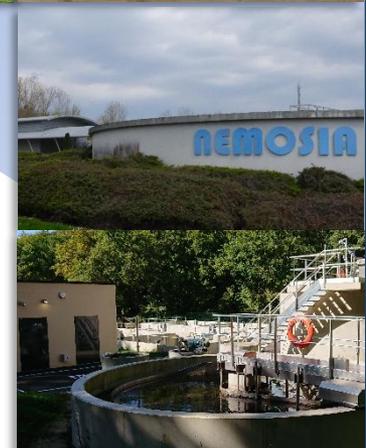




Réunion du Conseil Syndical du 19 mars 2025



**Syndicat
Mixte
Eau
Assainissement
Pays de Nemours**



Aufferville
Augerville-La-Rivière
Bagneaux-sur-Loing
Boulancourt
Burcy
Buthiers
Châtenoy
Chevrainvilliers
Darvault
Fay-Lès-Nemours
Fromont
Grez-sur-Loing
Moncourt-Fromonville
Nanteau-sur-Essonne
Nemours
Ormesson
Poligny
Rumont
Saint-Pierre-Lès-Nemours

Conseil Syndical du 19 mars 2025

ORDRE DU JOUR (1/2)

AFFAIRES GÉNÉRALES

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

ADOPTION DU PV DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DU 21/01/2025

- 2025_008 - DELEGATION DU
PRESIDENT
- 2025_009 - DETERMINATION DE LA
COMPOSITION DU BUREAU
- 2025_010 - ELECTION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION CAO
- 2025_011 - ELECTION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION DE
DELEGATION DE SERVICES PUBLICS
- 2025_012 - DESIGNATION DE 2
DELEGUES AU CNAS
- 2025_013 -TRANSFERT DES AGENTS
TERRITORIAUX DANS LE CADRE DE
LA FUSION DES 4 SYNDICATS
- 2025_014 - CREATION DE POSTE
- 2025_015 - TABLEAU DES EFFECTIFS
- 2025_016 - SOUSCRIPTION AU
CONTRAT DE GROUPE CDG77 –
ASSURANCES STATUTAIRES
- 2025_017 - DUREE DES
AMORTISSEMENTS
- 2025_018 - AUTORISATION DE LA
TELETRANSMISSIONS DES ACTES –
CONVENTION ENTRE LA
PREFECTURE 77 ET LE SMEAPN

Conseil Syndical du 19 mars 2025

ORDRE DU JOUR (2/2)

AFFAIRES GÉNÉRALES

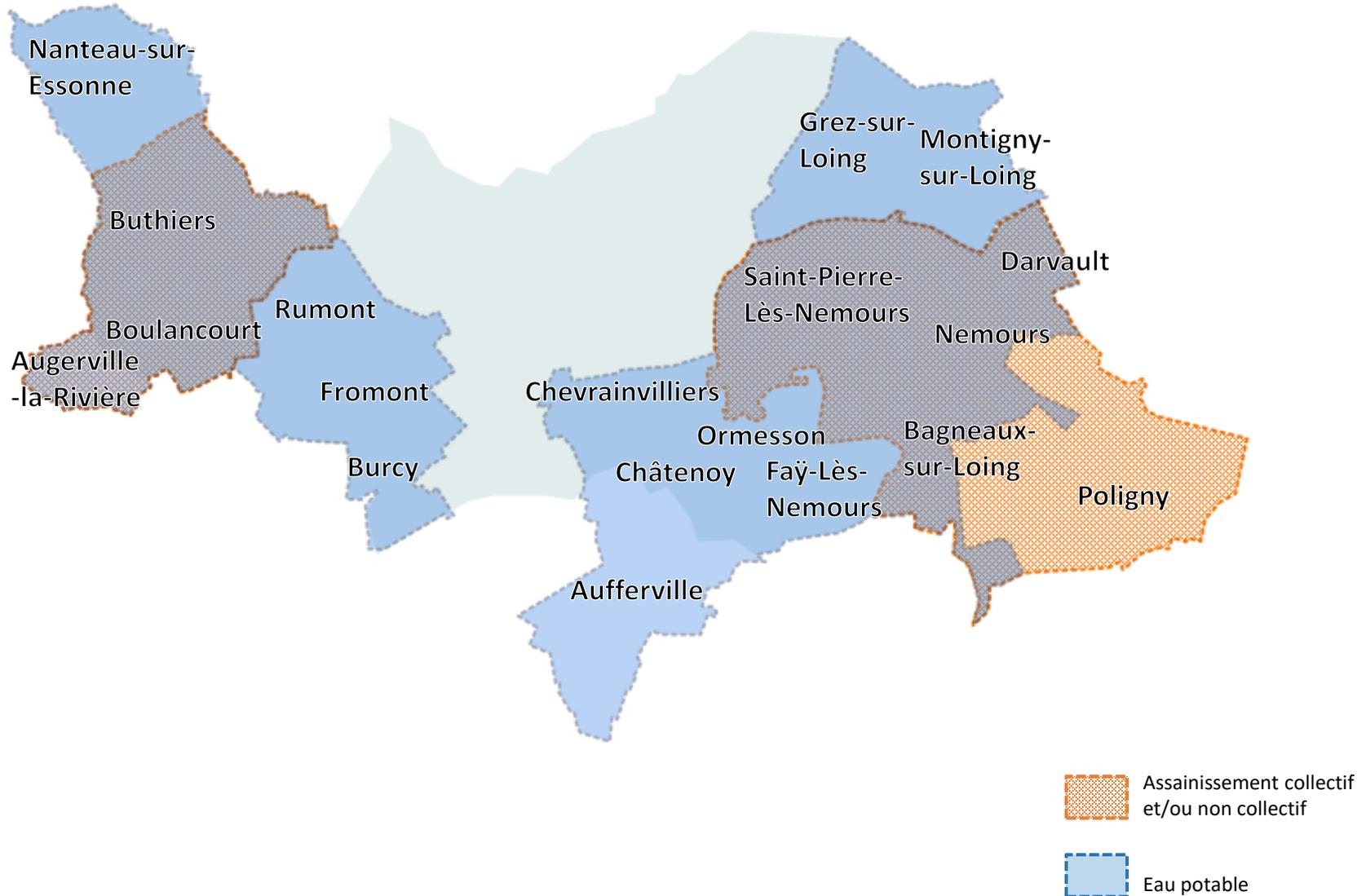
AFFAIRES POLE EAU POTABLE

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

<p><u>PROPOSITIONS DE DÉLIBÉRATION</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 2025_019 – MISE A DISPOSITION D’UN AGENT ITINERANT• 2025_020 – CREATION DE POSTES• 2025_021 – TABLEAU DES EFFECTIFS• 2025_028 – CLE DE REPARTITION – FONDS DE TRESORERIE – EX SMERB	<p><u>PROPOSITIONS DE DÉLIBÉRATION</u></p> <ul style="list-style-type: none">• EP2025_022 – SURTAXE EAU POTABLE – SMEAPN	<p><u>PROPOSITIONS DE DÉLIBÉRATION</u></p> <p><u>ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• AS2025_023 – SURTAXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SMEAPN• AS2025_024 – CONTRIBUTIONS GEPU DE 5 COMMUNES• AS2025_025 – ACQUISITION DE TERRAIN SUR LA COMMUNE DE DARVAULT• AS2025_026 – ETUDES D OPPORTUNITES D’EPANDAGE DES BOUES <p><u>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• SP2025_027 – TAXE SYNDICALE ANC - SMEAPN
<p><u>AFFAIRES DIVERSES</u></p>	<p><u>AFFAIRES DIVERSES</u></p>	<p><u>AFFAIRES DIVERSES</u></p>

Le Président nomme 3 secrétaires de séance.

AFFAIRES GÉNÉRALES



<p style="text-align: center;">ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION DU 21 JANVIER 2025</p>	<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION</p>
DELEGATION DU PRESIDENT	2025_008
DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU	2025_009
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CAO	2025_010
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS	2025_011
DESIGNATION DE 2 DELEGUES AU CNAS	2025_012
TRANSFERT DES AGENTS TERRITORIAUX DANS LE CADRE DE LA FUSION DES 4 SYNDICATS	2025_013
CREATION DE POSTE	2025_014
TABLEAU DES EFFECTIFS	2025_015
SOUSCRIPTION AU CONTRAT DE GROUPE CDG77 – ASSURANCES STATUTAIRES	2025_016
DUREE DES AMORTISSEMENTS	2025_017
AUTORISATION DE LA TELETRANSMISSIONS DES ACTES – CONVENTION ENTRE LA PREFECTURE 77 ET LE SMEAPN	2025_018



Adoption par l'assemblée délibérante

PROPOSITION DE DELIBERATION	DÉLIBÉRATION
MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ITINERANT – CONVENTION ENTRE LE CCPN et LE SMEAPN	2025_019

Le Président rappelle que par les dispositions du CGCT, Article L. 5211-4-1 III et IV.

En raison de la nécessité de mettre à disposition un agent itinérant au profil administratif afin de soutenir temporairement au service comptable et finances du SMEAPN, appartenant à la communauté de communes du pays de Nemours, Il rappelle que cette mise à disposition permet d'assurer la continuité du service public et de maintenir l'organisation actuelle. Une convention de mise à disposition entre la CCPN et SMEAPN se présente en annexe. Le cout est à 26 € HT de l'heure.

Le Président demande à l'assemblée délibérante

- *D'approuver la convention de la mise à disposition d'un agent itinérant de la CCPN pour une durée de 1 an, si nécessaire et renouvelable.*
- *D'autoriser le président à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

Le Président demande de procéder aux votes.



Adoption par l'assemblée délibérante

PROPOSITION DE DELIBERATION	DÉLIBÉRATION
CREATION DE POSTE(S)	2025_020

Le Président rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et suivants ; la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ce dernier précise la nécessité de créer des postes de nature administrative et technique afin de répondre aux besoins du service public, aux intérêts de la collectivité et de renforcer les moyens humains pour assurer toutes les missions récurrentes et ponctuelles afin de garantir le bon fonctionnement du Syndicat.

Le Président demande à l'assemblée délibérante d'approuver, la proposition suivante de création de Postes et de modifier le tableau des effectifs :

Création de poste :

Filière Administrative :

Fonction : 1 Poste à Temps Plein : Secrétaire – Assistante Administrative et Comptable (catégorie : B ou C - Grade : Rédacteur Principal ou Adjoint Administratif Principal 1ère ou 2ème classe)

Filière Technique :

Fonction : 1 Poste à Temps Plein : Technicien Principal de 1 ou Agent de maitrise (catégorie B ou C – Grade : Technicien Principal 1ère ou 2ème Classe, Technicien ou Agent de maitrise Principal ou Agent de maitrise)

Le Président demande au Conseil Syndical de procéder aux votes.



Adoption par l'assemblée délibérante

PROPOSITION DE DELIBERATION	DÉLIBÉRATION
TABLEAU DES EFFECTIFS	2025_021

Le Président rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant sur les droits et les obligations des fonctionnaires, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et le décret portant sur les statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, relate qu'il appartient à l'organe délibérant du SMEAPN, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services syndicaux.

Le Président précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés, sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Le Président demande à l'assemblée délibérante d'approuver et de voter, la présentation du tableau des emplois de la collectivité pour 2025 et ce, à l'issue de création de postes.

Postes	Pourvus et Ouverts au 01/01/2025	Temps de Travail	Ouverture demandée	Suppression
Filière Administrative :				
Responsable Financier et RH (Emploi Contractuel/Titulaire)	1	Tps complet		
Secrétaire-Assistante Administrative ou Comptable (Emplois Contractuels/Titulaires)	3	Tps partiel		1
Secrétaire-Assistante Administrative ou Comptable (Emplois Contractuels/Titulaires)		Tps complet	1	
Filière Technique :				
Responsable Technique (Emploi Contractuel/Titulaire)	1	Tps complet		
Technicien ou Agent de Maîtrise (Emploi Contractuel/Titulaire)		Tps complet	1	



Adoption par l'assemblée délibérante

PROPOSITION DE DELIBERATION	DÉLIBÉRATION
CLE DE REPARTITION – FONDS DE TRESORERIE-EX SMERB	2025_028

Le Président rappelle l'arrêté Inter préfectoral 2024/DRCL/BLI/n° 6 du 15/10/2024, ses dispositions légales suivant le CGCT et les statuts du SMEAPN précisant les modalités

Le Président précise que suite à la fusion du SMERB avec le SMEAPN, il est nécessaire de déterminer une clé de répartition de la trésorerie résiduelle par compétence conformément aux directives demandées par le SGC de Fontainebleau.

Le compte comptable « 515000 » de la Trésorerie de l'Ex SMERB en date du 31/12/2024, fait ressortir un montant de 1 001 304.03 € d'après le suivi comptable tenu par le SGC de Fontainebleau.

Après l'analyse de la situation financière de l'ex SMERB au 31/12/2024, il ressort la clé de répartition suivante :

- 75% pour la compétence Eau Potable : 750 978.02 €*
- 20% pour la compétence Assainissement Collectif : 200 260.81 €*
- 5% pour la compétence Assainissement Non Collectif : 50 065.20 €*

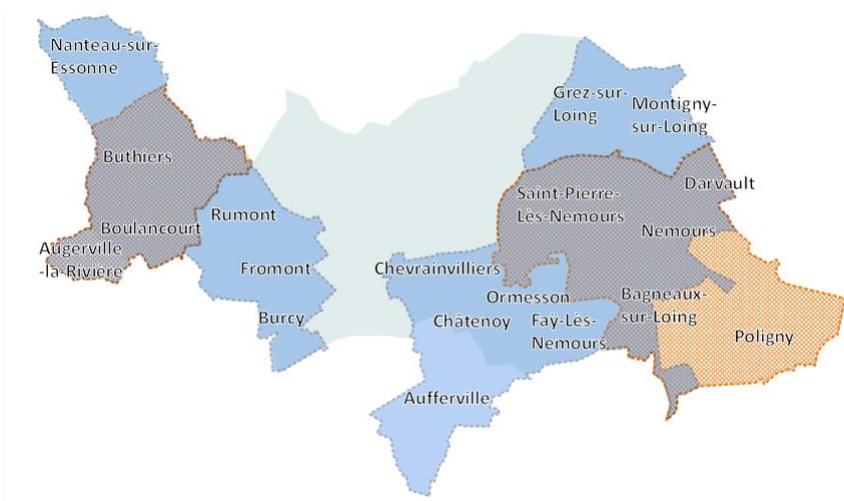
Le Président précise que le critère repose sur le linéaire du réseau sur le territoire de la région de Buthiers et les projets prévus afin d'assurer une répartition équitable les compétences de l'ex SMERB.

Le Président demande au Conseil Syndical d'adopter la clé de répartition proposée et procéder aux votes.



Adoption par l'assemblée délibérante

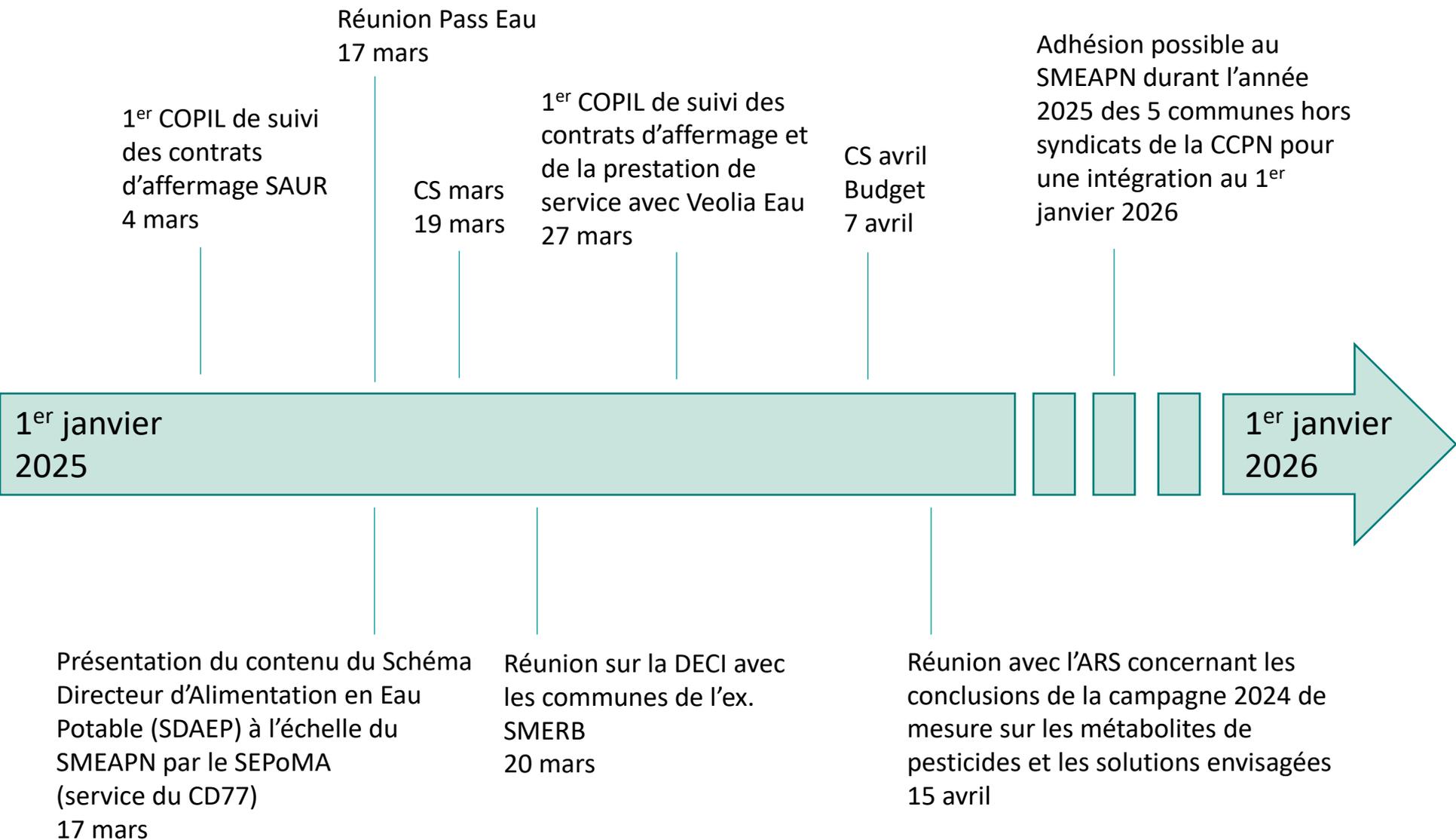
AFFAIRES GÉNÉRALES



AFFAIRES DIVERSES

- 1) QUELQUES ÉLÉMENTS DE PLANNING
- 2) PASS EAU

1) QUELQUES ÉLÉMENTS DE PLANNING



2) PASS EAU

Rappel :

Le Pass Eau est une aide financière prévue aux contrats d'affermage Eau et Assainissement de l'Ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre pour aider les familles dans le besoin à régler leurs factures d'eau.

La dotation contractuelle annuelle des fonds Pass Eau est de 5 000 € (assainissement) + 10 000 € (eau potable).

Initialement basée sur le système de jetons, elle a évolué en 2022 pour être une somme versée aux communes/CCAS par SAUR selon un montant défini par le Syndicat en début d'année au prorata du nombre d'habitants .

Le retour d'expérience montre une faible utilisation du dispositif par rapport aux fonds disponibles (76 k€ versés aux communes contre 25 k€ reversés aux familles).

Fort de ce constat, le Syndicat prévoit à partir de 2025 :

- De ne plus verser systématiquement aux communes/CCAS tant que le solde des sommes versées reste suffisant pour couvrir une année de versement aux usagers ;
- De rester sur la possibilité d'une avance sur fonds propres par les communes/CCAS, régularisée l'année suivante ;
- De permettre aux communes/CCAS de pouvoir financer les frais d'eau chaude au tarif de l'eau froide ;
- D'appliquer un plafond de consommation aidable de 30 m³/résident/an, dans la limite de 120 m³/foyer/an, sauf cas particulier.

Année	TOTAL			
	Communes	Nombre impayés au 31/12/2024	Sommes dues au 31/12/2024	Total dotation versée depuis 2022
Aufferville	45	1 628,87 €	- €	- €
Bagneaux sur Loing	422	147 791,67 €	2 514,00 €	404,00 €
Châtenoy	9	140,32 €	- €	128,00 €
Chevrainvilliers	29	2 941,66 €	- €	- €
Darvault	191	16 740,25 €	2 687,00 €	- €
Faÿ les Nemours	131	11 502,96 €	1 145,00 €	846,00 €
Nemours	2 689	605 728,85 €	52 694,00 €	22 278,14 €
Ormesson	28	2 867,51 €	- €	- €
Poligny			- €	- €
Saint Pierre Lès Nemours	884	151 449,73 €	16 824,00 €	1 594,67 €
Totaux	4 428	940 791,82 €	75 864,00 €	25 250,81 €

Bilan du Pass Eau au 1^{er} janvier 2025

AFFAIRES PÔLE EAU POTABLE



 Eau potable

PROPOSITION DE DELIBERATION	DÉLIBÉRATION
SURTAXE EAU POTABLE – SMEAPN	2025_022

Le Président rappelle que dans le cadre des compétences attribuées au SMEAPN, il est nécessaire de proposer l'instauration d'une Surtaxe Eau Potable sur l'ensemble du territoire du SMEAPN afin de garantir l'équilibre financier du Service Eau potable. Cette surtaxe s'appliquera aux usagers bénéficiaires, rattachés au SMEAPN mais par territoire.

- La surtaxe 2025 de l'ancien territoire du SIAEP NEMOURS ST PIERRE pour un montant de 1.25 € HT / M3, Volume consommée*
- La surtaxe 2025 de l'ancien territoire du SIAEP GREZ – MONCOURT pour un montant de 0.81 € HT / M3, Volume consommé*
- La surtaxe 2025 de l'ancien territoire du SIAEP BURCY FROMONT RUMONT pour un montant de 2.00 € HT / M3, Volume consommé*
- La surtaxe 2025 de l'ancien territoire du S.M.E. REGION DE BUTHIERS pour un montant de 0.95 € HT / M3, Volume consommé*

Les redevances performances réseaux eau potable votées en décembre 2024 n'apparaissent pas dans le cout de la surtaxe 2025.

Le Président demande au Conseil Syndical de procéder aux votes



Adoption par l'assemblée délibérante

AFFAIRES PÔLE EAU POTABLE



AFFAIRES DIVERSES

- 1) VISITE USINE DE TRAITEMENT PAR OIBP
- 2) REMPLACEMENT DE 15 VANNES SUR LE TERRITOIRE DE L'EX SMERB
- 3) REMPLACEMENT CANALISATION RUE DE LA GARE, BUTHIERS
- 4) LANCEMENT D'UN SDAEP À L'ÉCHELLE DU SMEAPN

1) VISITE D'UNE USINE DE TRAITEMENT PAR OIBP

Visite organisée par Veolia Eau d'une usine de production d'eau potable (capacité moyenne de production de 450 m³/j) par Osmose Inverse Basse Pression (OIBP) à Pussay (91).

Cette technologie est capable de traiter nitrates, perchlorates, pesticides, et de réduire la dureté.



Skid avec 3 filtres membranaires OIBP pour une capacité de traitement de 15 m³/h

2) REMPLACEMENT DE 15 VANNES SUR LE TERRITOIRE DE L'EX SMERB

Descriptif des travaux :

Nature des travaux : pose de 15 vannes sur les communes de Buthiers (3), Boulancourt (10) et Nanteau sur Essonne (2).

Prestataire : Veolia Eau

Prix : 52 041,60 € HT (11 devis) (fonds propres)

Période : en cours



3) REMPLACEMENT CANALISATION RUE DE LA GARE, BUTHIERS

Descriptif des travaux :

Nature des travaux : remplacement de 295 ml de canalisation (DN125, PEHD) et reprise de 8 branchements au niveau de la rue de la Gare, Buthiers.

Prestataire : ETP

Prix : 65 470 € HT (fonds propres)

Période : réceptionnés le 14/03/2025



SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DE CETTE ANNÉE

	Objet	Territoire	Investissements SMEAPN (€ HT) (fonds propres)	Investissements SMEAPN (€ HT) (fonds de travaux SAUR SIAEP NSP)	Avancement
Etudes	Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable (SDAEP) sur l'ensemble du SMEAPN (hors SMERB)	SMEAPN	1 200 000 €		Estimation, financé à 80% par l'AESN, durée 2-3 ans
	SDAEP SMERB (IRH) + AMO (ADM Conseil)	SMERB	96 749 €		En cours
	DUP Captage du captage de Villetard, Nanteau (ADM conseil)	SMERB	37 595 €		En cours
	Etude AAC du forage d'Auxy (ADM conseil)	SMERB	37 690 €		A confirmer
	MOE réhabilitation réservoir d'Herbeauvilliers (IRH, SIXENCE)	SMERB	27 800 €		<u>Travaux terminés</u> , réception programmée fin mars
	Total études :			1 399 834 €	- €
Travaux	Travaux sur ouvrages :				
	Remplacement 8 SOFREL + armoires électriques R. Herbeauvilliers et R. Boisminard (Veolia Eau)	SMERB	59 055,0 €		Signé avant transfert, en cours
	Travaux de réhabilitation du réservoir d'Herbeauvilliers (TEOS)	SMERB	156 303 €		En cours (terminé fin mars)
	Travaux sur réseaux :				
	Pose de 5 chambres pour les débitmètres de sectorisation à renouveler (5/18) (SAUR)	SIAEP NSP		50 000 €	Estimation - demande devis
	Renouvellement et suppression de canalisation en doublon de la canalisation principale de Fay-Lès-Nemours (SAUR)	SIAEP NSP		300 000 €	Estimation - demande devis
	Suppression d'une canalisation publique sous les magasins du clos Saint Jean à Saint Pierre Lès Nemours (SAUR)	SIAEP NSP		25 000 €	Estimation - demande devis
	Renouvellement canalisation d'eau potable sur le pont de Nemours dans le cadre de travaux de réhabilitation du pont par l'ARD77 (SAUR)	SIAEP NSP		10 000 €	Estimation - demande devis
	Mise hors service du tronçon sous l'autoroute A6 et déplacement compteur de l'autogrill (SAUR)	SIAEP NSP		10 000 €	Estimation - demande devis
	Renouvellement de canalisations (Exeau TP) : <i>TF - Route de Puisseaux, Fromont (PEHD sur 195 ml DN180/63)</i> <i>TO1 - route de Beaulieu, Rumont (PEHD sur 1594 ml DN180/63/50/32/25)</i> <i>TO2 - Rue Grande, Fromont (PEHD sur 335 ml DN180/63)</i>	SIAEP BFR	313 700 €		Devis signé avant transfert TO1 Réalisée en 2024 TF et TO2 à mettre en œuvre Réalisation de la TF programmée en mars 2025
	Remplacement canalisation rue des Vergers, Buthiers : 155 ml (PEHD, DN63)+6 brchts (Veolia Eau, Goulard TP)	SMERB	53 428,0 €		Travaux pratiquement terminés, sauf réfection de voirie par Goulard TP
	Pose de 15 vannes sur le territoire sur Buthiers, Boulancourt et Nanteau sur Essonne (Veolia Eau)	SMERB	52 041,6 €		Devis signé avant transfert, <u>travaux en cours</u>
	Remplacement de canalisation sur 295 ml (PEHD, DN125) - rue de la Gare, Buthiers (ETP)	SMERB	65 470,0 €		<u>Finalisé</u>
	Suppression de canalisations en doublon sur Boulancourt, Buthiers et Augerville la Rivière (Veolia Eau)	SMERB	272 558,5 €		6 Devis signés avant transfert, à lancer
	Total travaux :			972 556 €	395 000 €
Total projeté et réalisé sur le périmètre eau potable du SMEAPN en 2025			2 372 390 €	395 000 €	
			2 767 390 €		

SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DE CETTE ANNÉE

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS EAU POTABLE PAR TERRITOIRES

Fonds propres

Territoires	AEP
SIAEP NSP	- €
SIE GM	- €
SMERB	858 690 €
SIAEP BFR	313 700 €
SMEAPN	1 200 000 €
Total	2 372 390 €

SIAEP NSP : Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de Nemours Saint Pierre

Fonds de travaux

Territoires	AEP
SIAEP NSP	395 000 €

SIE GM : Syndicat Intercommunal des Eaux de Grez-Moncourt

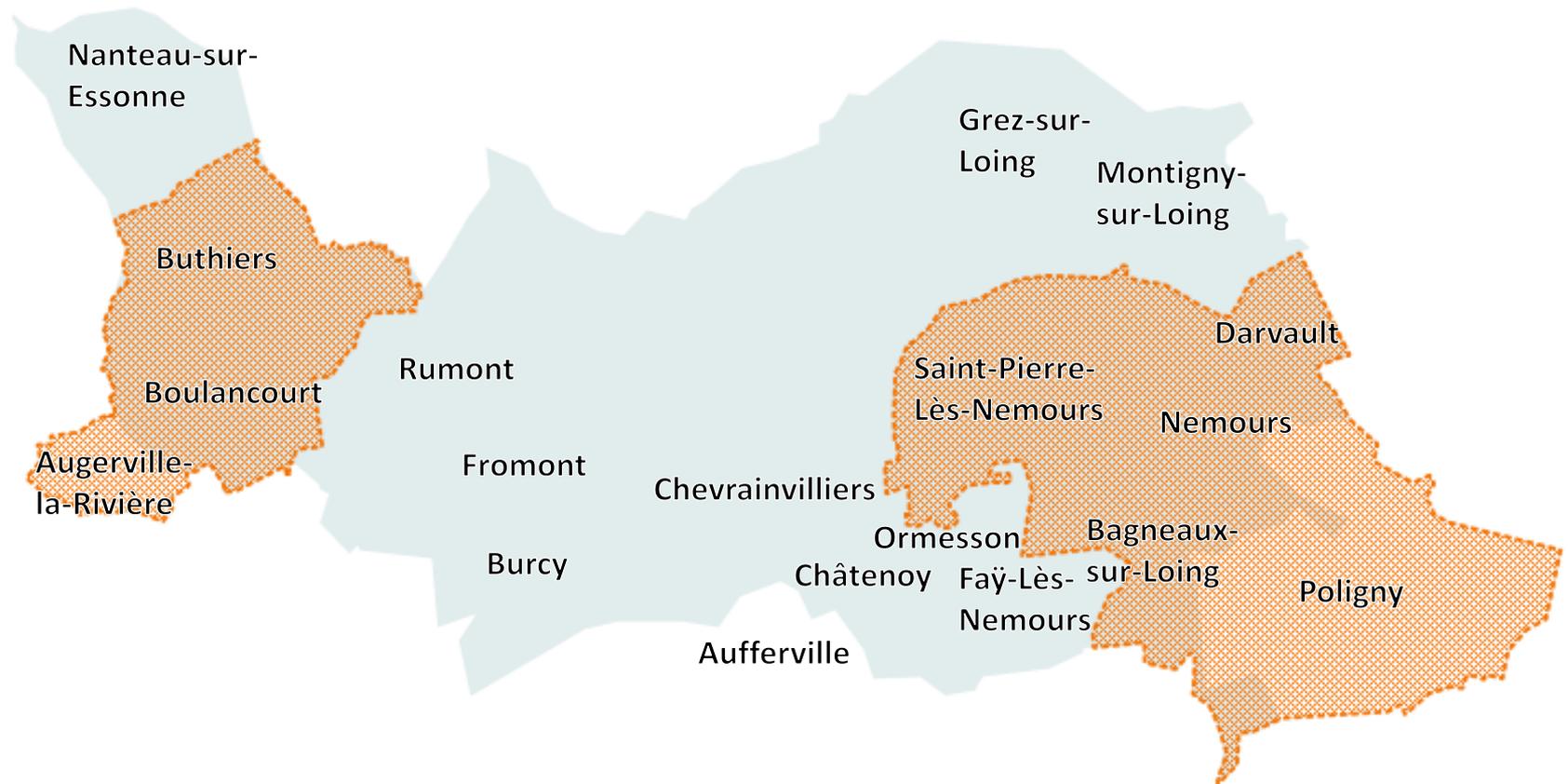
SMERB : Syndicat Mixte des Eaux de la Région du SMERB

SIAEP BFR : Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Burcy, Fromont et Rumont

SMEAPN : Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement du Pays de Nemours

MERCI DE VOTRE ATTENTION

AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF



 Assainissement collectif et/ou non collectif

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT	DÉLIBÉRATION
SURTAXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SMEAPN	2025_023

Le Président rappelle que dans le cadre des compétences attribuées au SMEAPN, il est nécessaire de proposer l'instauration d'une Surtaxe sur l'ensemble du territoire du SMEAPN afin de garantir l'équilibre financier du Service Assainissement Collectif. Cette surtaxe s'appliquera aux usagers bénéficiaires, rattachés au SMEAPN mais par territoire.

- *La surtaxe 2025 de l'ancien territoire du SIAEP NEMOURS ST PIERRE pour un montant de 0.73 € HT / M3, Volume consommée*
- *La surtaxe 2025 de l'ancien territoire du S.M.E. REGION DE BUTHIERS pour un montant de 3.75 € HT / M3, Volume consommé + la part fixe annuelle 220 € HT pour l'Abonnement – Redevance Assainissement.*
- *La surtaxe 2025 de l'ancien territoire du S.M.E. REGION DE BUTHIERS pour le réseau de l'Ile de Loisirs pour un montant de 1.25 € HT / M3, Volume consommé.*

Les redevances performances des systèmes d'Assainissement votées en décembre 2024 n'apparaissent pas dans le cout de la surtaxe 2025.

Le Président demande au Conseil Syndical de procéder aux votes.



Adoption par l'assemblée délibérante

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT	DÉLIBÉRATION
CONTRIBUTION EAU PLUVIALE DE 5 COMMUNES – SMEAPN	2025_024

Le Président fait référence au CGCT portant sur l'article L 2224-1 et sur la circulaire du 12 décembre 1978, rappelle que la contribution annuelle versée par le SMEAPN au délégataire pour l'entretien du réseau d'Eau pluvial et suivant la révision tarifaire appliquée (fixée par le délégataire) sur les prestations réalisées en 2024 dont le coefficient est de 1.268972 € HT (contre 1.187591 € HT en 2023), propose de fixer le montant de la contribution réparti aux 5 communes, Bagneaux sur Loing, Darvault, Nemours, Poligny et Saint Pierre lès Nemours, comme suit :

Commune	En € H.T.	En € T.T.C
NEMOURS	53 969.17 €	59 366.08 €
SAINT PIERRE LES NEMOURS	32 556.82 €	35 812.50 €
BAGNEAUX SUR LOING	7 247.99 €	7 972.79 €
DARVAULT	3 546.22 €	3 900.84 €
POLIGNY	3 821.95 €	4 204.14 €
Total	101 142.14 €	111 256.36 €

Le président précise que cette recette sera inscrite au Budget Primitif 2025 – Article 7063

Le Président demande au Conseil Syndical de procéder aux votes



Adoption par l'assemblée délibérante

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT	DÉLIBÉRATION
ACQUISITION DU TERRAIN SUR LA COMMUNE DE DARVAULT	2025_025

Le Président propose d'acquérir un terrain au profit du SMEAPN sur la commune de DARVAULT ayant pour objectif d'y construire un hangar de stockage de boues.

La Président précise que cela concerne 2 parcelles appartenant à Monsieur BOCCIARELLI. Les terrains concernés ont une superficie de 02 ha 35 a 30 ca et sont respectivement classés en ZA 98 et 100 nommés les grands champs selon le PLU. Après négociation avec le propriétaire, le prix d'achat a été fixé à 18 000 € pour les 2 terrains soit 7 650 € à l'hectare.

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
ZA	98	Les grands champs	01 ha 35 a 60 ca	Terre
ZA	100	Les grands champs	00 ha 99 a 70 ca	Terre

Le Président indique que frais notariés s'élèvent à 2 800 €.

Le Président demande au Conseil Syndical d'approuver l'achat des 2 parcelles et de procéder aux votes



Adoption par l'assemblée délibérante

<p align="center">PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT</p>	<p align="center">DÉLIBÉRATION</p>
<p>DEMANDE DE SUBVENTION – ETUDES PRÉALABLES À LA VALORISATION AGRICOLE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION NEMOSIA</p>	<p align="center">2025_026</p>

Le président rappelle que « le dépôt temporaire de boues, sur les parcelles d'épandage et sans travaux d'aménagement, n'est autorisé qu'après réception des résultats d'analyses », en application de l'arrêté du 15 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

Par conséquent, l'épandage des boues de Nemosia n'est plus possible, faute de stockage intermédiaire.

Le président indique les intérêts financiers et environnementaux d'épandre localement les boues de Nemosia, et que cela nécessite la construction d'un hangar de stockage des boues.

→ Le contexte est détaillé au point n°2 des affaires diverses du Pôle Assainissement

Les études préalables s'élèvent pour :

- *Etude d'opportunité auprès des agriculteurs à 2 360 € HT*
- *Etude pour la définition du plan d'épandage à 7 730 € HT*

Le président demande l'autorisation de faire une demande de subventions auprès l'AESN pour la mise en œuvre de cette étude et demande l'accord auprès du conseil syndical de lui accorder le droit de signer les devis proposés.

Le Président demande au Conseil Syndical de procéder aux votes



Adoption par l'assemblée délibérante

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT	DÉLIBÉRATION
TAXE SYNDICALE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SMEAPN	2025_027

Le Président rappelle que dans le cadre des compétences attribuées au SMEAPN, il est nécessaire de proposer l'instauration d'une taxe sur le territoire de l'ex SMERB afin de garantir l'équilibre financier du Service SPANC. Cette surtaxe s'appliquera aux usagers bénéficiaires, rattachés au SMEAPN sur le territoire de la région Buthiers (ex. SMERB).

La taxe 2025 de l'ancien territoire du S.M.E. REGION DE BUTHIERS pour un montant annuel de 24 € HT / 26.40 € TTC

Le Président demande au Conseil Syndical de procéder aux votes

La séance est levée. Le président remercie ses hôtes



Adoption par l'assemblée délibérante

AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF



AFFAIRES DIVERSES

- 1) VISITES DE NEMOSIA PAR L'ÉCOLE PRIMAIRE LES CHÉRELLES DE NEMOURS
- 2) PROJET DE HANGAR DE STOCKAGE DES BOUES DE NEMOSIA
- 3) RÉHABILITATION DU CANAL DE COMPTAGE DE NEMOSIA
- 4) MISE EN CONFORMITÉ DU BY-PASS EN TÊTE DE STATION D'ÉPURATION (A2)

1) VISITES DE NEMOSIA PAR L'ÉCOLE PRIMAIRE LES CHÉRELLES À NEMOURS

Animation par la SAUR de 6 visites de la station d'épuration Nemosia par les classes maternelles de l'école Les Chérelles de Nemours sur mars et avril.



2) PROJET DE HANGAR DE STOCKAGE DES BOUES DE NEMOSIA

Contexte :

Depuis 2020*, il n'est plus possible d'épandre les boues de la station d'épuration Nemosia en agriculture, faute de stockage intermédiaire.

** arrêté du 15 septembre 2020, modifiant l'arrêté du 8 décembre 1998 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.*

Les boues sont depuis envoyées exclusivement vers des centres de compostage situés à plus d'une 30aine de kilomètres. Ce qui induit un surcoût d'exploitation (frais de transport et de prise en charge).

Afin de rendre à nouveau possible leur épandage, le Syndicat projette de construire un hangar de stockage (coût d'opération d'environ 1,1 M €, financée à hauteur d'environ 40% par l'AESN et le CD77), dimensionné à ce stade pour stocker la totalité des boues de Nemosia (371 tonnes/an).

NB : L'épandage des boues n'est autorisé que sur 2 mois durant la période estivale.

Les avantages sont financiers (diminution des frais d'exploitation d'environ 100 k€/an) et environnementaux (recyclage des boues en circuit court, intérêt vis-à-vis de l'azote et du phosphore présents dans les boues avec réduction de l'usage d'engrais chimiques). Il est par ailleurs envisagé de mettre en place des panneaux photovoltaïques.

Avant de lancer cette opération, les actions suivantes sont envisagées :

➤ **Etudes préalables par la société Valbé (financées à 80% par l'AESN) :**

- Réalisation d'une étude d'opportunité (caractérisation du gisement de boues et vérification de la disponibilité des surfaces agricoles) : 2 360 € HT
- Définition du plan d'épandage (étude de faisabilité et d'incidence, dossier loi sur l'eau, conventionnement avec les agriculteurs) : 7 730 € HT

➤ **Acquisition de parcelles (2,35 ha) sur Darvault pour le hangar : 20 800 € (frais de notaire inclus)**

NB : Aménagement compatible avec le nouveau PLU de Darvault sur ces parcelles



Exemple de hangar de stockage de boues

3) RÉHABILITATION DU CANAL DE COMPTAGE DE NEMOSIA

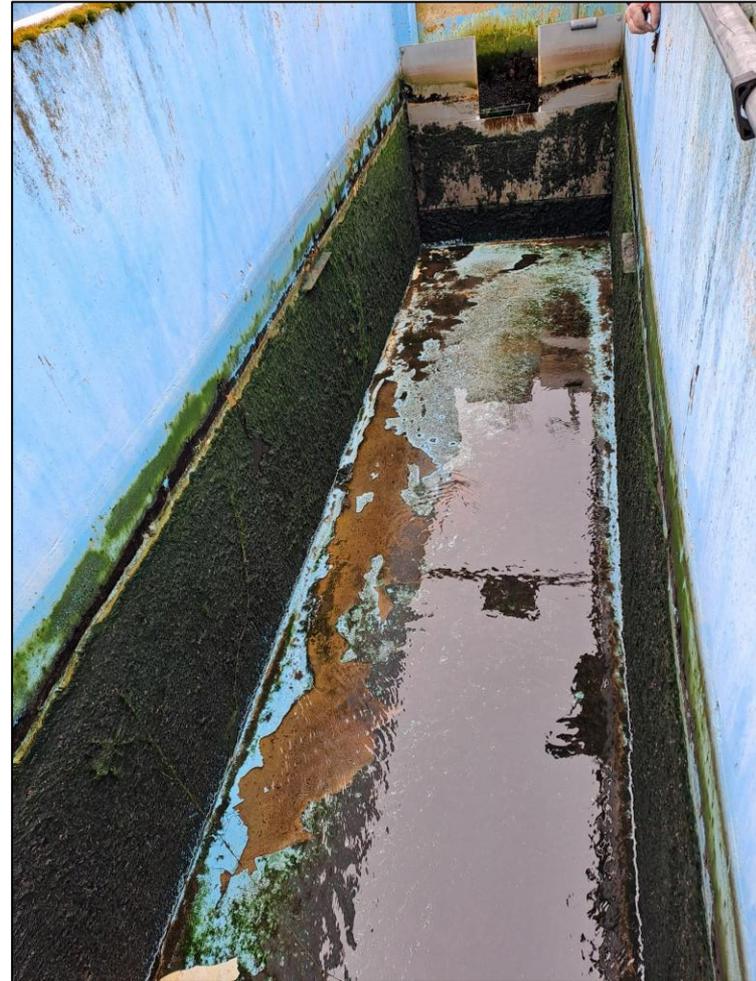
Descriptif des travaux :

Nature des travaux : réfection du revêtement des 2 canaux de sortie de la station d'épuration Nemosia.

Prestataire : GBC

Prix : 12 180 € HT (fonds propres)

Période : à partir de mai



Ecaillage du revêtement des canaux de sortie

4) MISE EN CONFORMITÉ DU BY-PASS EN TÊTE DE STATION D'ÉPURATION (A2)

Descriptif de l'opération :

Nature des travaux : étude 3D eau pour la mise en conformité du by-pass en tête de station d'épuration Nemosia (situé en amont du PR Gymnase, à proximité du gymnase Roux).

Prestataire : 3D eau

Prix : 12 500 € HT (fonds propres)

+ ≈ 5000 € HT de travaux (estimation)

Subvention : oui (environ 40%, AESN + CD77)

Période : étude en cours



Intervention de 3Deau le 5 février, afin de mesurer la géométrie (côtes, diamètre, pente, etc.) du bypass pour établir grâce à une modélisation hydraulique une loi hauteur / débit.

L'objectif à terme est de mesurer un débit avec une simple mesure de hauteur.

SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DE CETTE ANNÉE

	Objet	Territoire	Investissements SMEAPN (€ HT) (fonds propres)	Investissements SMEAPN (€ HT) (fonds de travaux SAUR SIAEP NSP)	Avancement
Études	Etude hydraulique fine du by-pass en tête de station d'épuration (en amont du PR Gymnase, A2) pour mettre en conformité le point de mesure de débit (3D eau)	SIAEP NSP	12 500 €		En cours
	Campagne 2022 de contrôles de conformité de 18 raccordements non domestiques (industriels) (dans le cadre du diagnostic permanent) (SAUR)	SIAEP NSP	20 111 €		En cours - mission démarrée en 2022
	STEP Nemosia - Recherche de l'origine des micropolluants – Diagnostic amont (Sepia Conseils)	SIAEP NSP	54 725 €		En cours – mission démarrée en septembre 2023
	AMO pour lancer un Schéma Directeur d'Assainissement (Test Ingénierie)	SIAEP NSP	28 528 €		En cours - Suivi du SDA
	Lancement d'un Schéma Directeur d'Assainissement EU et EP (Artelia/Altéréo)	SIAEP NSP	440 605 €		En cours - Lancement fin novembre 2024, durée 2 ans
	Mise en conformité de l'autosurveillance des 5 points de rejet au milieu naturel (A1) situés sur le réseau de collecte	SIAEP NSP	50 000 €		Estimation
	Etude d'opportunité + étude préalable pour l'établissement du plan d'épandage des boues de Nemosia en agriculture (Valbé)	SIAEP NSP	10 090 €		Devis
	Lancement MOE pour la création d'un hangar de stockage des boues de Nemosia	SIAEP NSP	90 000 €		Estimation
	Total études :			706 559 €	- €
Travaux	Travaux sur STEP				
	Mise en conformité du point de rejet A2, suite à l'étude menée par 3D eau	SIAEP NSP	5 000 €		Estimation
	Parcelle de 2,35 ha pour la construction d'un hangar de stockage des boues	SIAEP NSP	20 800 €		Frais de notaire inclus. En cours d'acquisition.
	Réhabilitation du canal de comptage des eaux usées traitées par Nemosia (GBC)	SIAEP NSP	12 180 €		Travaux envisagés en mai
	Travaux sur réseaux				
	Remplacement trappe d'accès PR Pasteur et remplacement des équipements métalliques et de l'armoire électrique (SAUR)	SIAEP NSP		50 156 €	mai-juin 2025
	Réfection boîte de branchement au 4 rue de Sanson, Nemours (SAUR)	SIAEP NSP		1 063 €	Devis signé, en attente co-validation par Nemours
	Amélioration de la canalisation de relevage DIP Sanson, avec ajout d'un té de curage, Nemours (SAUR)	SIAEP NSP		8 909 €	Attente compléments
	Remplacement trappe d'accès PR Thiers (SAUR)	SIAEP NSP		4 092 €	mai-juin 2025
	Réhabilitation sans tranchée réseau d'eaux usées du centre ville de Nemours - 1 (CISE TP)	SIAEP NSP		50 859 €	ajustements en cours sur le devis
	Réhabilitation sans tranchée réseau d'eaux usées du centre ville de Nemours - 2 (CISE TP)	SIAEP NSP		67 665 €	ajustements en cours sur le devis
	Réhabilitation sans tranchée réseau d'eaux usées sur Bagneaux sur Loing (CISE TP)	SIAEP NSP		35 674 €	ajustements en cours sur le devis
	Mise en conformité des 5 points de rejet A1, suite à l'étude	SIAEP NSP	25 000 €		Estimation
	Total travaux :			62 980 €	218 419 €
Total projeté et réalisé sur le périmètre assainissement du SMEAPN en 2025			769 539 €	218 419 €	
				987 958 €	

MERCI DE VOTRE ATTENTION

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président remercie Monsieur Lainé Pierre et Madame Boissy Véronique pour le travail accompli et lève la séance à 19h35.

Le Président
Christian PEUTOT

Le Secrétaire affaires générales
Gilles KINDERF

Le Secrétaire affaires Eau Potable
Frédéric DEMASSON

Le Secrétaire affaires AC & ANC
Frédéric BAURY-SAILLY